



MEMBRES	37
PRESENTS	21
VOTANTS	21
POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	0

SYNDICAT VIENNE COMBADE

N° 2025-021

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 décembre, le Comité Syndical du Syndicat Vienne Combade s'est réuni à la salle des Fêtes de Saint Léonard de Noblat.

Compétence Production

Présents titulaires : M BONNETAUD Guillaume, M CHARVILLAT Dominique, Mme CHATELON Maryline, M DAUDE Dominique, M DESROCHES Roger, M. KAPSTEIN Michael, Mme LACOUTURE Bernadette, Mme LAFOREST Claudine, M LAVAUD Henri, M. LEMASSON Lionel, M MATINAUD Gilles, M MAURIERE Didier, M NEXON Jean-Pierre, M. PÉRABOUT Alain, Mme POSTIC Sonia, M RENAULT Alain, M REYNAUD Claude, Mme ROSSANDER Claudette, Mme ROUX Claudine, M SAUTOUR Jean-Claude,

Présent suppléant : M MAZIN Alexandre.

Absents : Mme BARIAT Peggy, M BREGAINT Jean-Louis, M CHADELAUD Gérard, M CHANGION Daniel, M DIDIERRE Jean-Gérard, Mme DUFOUR Patricia, M JANDAUD Michel, M LABREGERE Olivier, M LAPOUGE Yannick, M LEGOUFFE Yves, M LHOMME Patrick, Mme NICOLAUD Nathalie, M PALA Henri, M PAROT Serge, M RAZAFIMAHATRATRA Angelo, M STOEBNER Frédéric, Mme TURBIEZ Chantal.

Autorisation de paiement des investissements du budget principal avant le vote du budget primitif 2026.

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de permettre l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissements jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026.

Chapitre	Crédits votés au BP 2025	Crédits ouverts au titre des décisions modificatives 2025	Montant total à prendre en compte	Montant autorisé
20	35 000,00 €	0	35 000,00 €	8 750,00 €
21	142 243,74 €	-15 000,00 €	127 243,74 €	31 810,94 €
23	429 046,03 €	607 413,43 €	1 036 459,46 €	259 114,87 €
TOTAL	606 289,77 €	592 413,43 €	1 198 703,20 €	299 675,80 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ainsi que les crédits de report, suivant le détail ci-dessus.

Fait à St Léonard de Noblat, le 10 décembre 2025

Publié le

Le Président,

M. Lionel LEMASSON

La secrétaire de séance,

Mme Maryline CHATELON

